



Vendre un fond malgré un litige avec le bailleur

Par **izarra51**, le **24/04/2009** à **14:54**

Bonjour,

Je m'appête a vendre un fond de commerce (signature du compromis prévu dans qlq jours) où j'ai entammée des procédures judiciaire contre mon bailleur. (Concernant des travaux qu'il aurai dû réalisé en échange d'une très forte augmentation de loyer qui,elle ,est effective) Il y a eu un rapport d'expert suite a la demande du tribunal qui m' est totalement favorable. Mon bailleur semble ne pas vouloir s'opposer à la vente puisqu'il envisage de faire un nouveau bail avec les repreneurs. Ma question : Est-ce que les procédures entammées auprès du tribunal peuvent s'arreter d'elles mêmes dès lors que le bailleur ne s'oppose pas à la vente du fond ? Puisque la société (EURL) sera dissoute, se pourrait-il malgré tout qu'il y ai des suites judiciaires en mon nom propre ? Malgré les frais engagées j'aimerais ne plus avoir a me préoccuper de cela et pouvoir passer enfin a autre chose. Merci d'avance pour votre réponse.